



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : 18

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROT, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Unaï IRIGOYEN.

Excusés : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

### DCM 2025-47 : ACQUISITION A TITRE GRATUIT AIRE DE STATIONNEMENT COLISEE

Lors de la construction de la résidence Herri Burua par la société dénommée COLISEE en 2020, il avait été convenu avec cette dernière qu'elle réalise des places de stationnement à destination publique, qui seraient rétrocédées par la suite à la Commune.

Il convient de régulariser cette situation avec les copropriétaires, qui ont par ailleurs accepté de rétrocéder l'emprise en cause par une décision de l'assemblée générale du 9 février 2022.

Il est proposé de délibérer pour entériner l'acquisition à titre gratuit par la Commune d'une partie de la parcelle BS 243, conformément au plan joint.

Vu l'avis des domaines en date du 19/11/2025.

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** de :

- **ARTICLE 1<sup>er</sup>** : **DÉCIDER** l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle BS 243 auprès de la copropriété Résidence Herri Burua, conformément au plan ci-annexé.
- **ARTICLE 2** : **PRÉCISER** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- **ARTICLE 3** : **CHARGER** Madame la Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de signer l'acte authentique à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 15 décembre 2025

Mme la Maire  
Marie José MIALOCQ

